

Grève générale



Dans la continuité de la Révolution russe d'octobre 1917 et fatigué par une guerre « capitaliste » qui a ensanglanté le monde, le champ des possibles s'ouvre. Au niveau socio-économique, la situation de la classe ouvrière, fortement touchée, entre en contradiction avec l'enrichissement et les énormes bénéfices accumulés par certains entrepreneurs durant le conflit mondial. Le nombre de grèves ne cesse d'augmenter.

En février 1918, un comité, constitué de l'Union syndicale suisse et de la direction du parti socialiste, se constitue à Olten. Celui-ci est « *destiné à piloter sur le plan national* » [1] une grève générale.

En novembre, anticipant les commémorations de la Révolution russe et en réaction aux mouvements qui secouent les pays européens, le général Wille demande au Conseil fédéral la mobilisation de troupes en Ville de Zurich. Le gouvernement accepte. Une grève est lancée à Zurich. Le 9 novembre, l'armée tire sur la foule.

Le Comité d'Olten lance un appel à la grève générale dès le 12 novembre 1918.

Zurich est occupé par l'armée; la délégation soviétique est renvoyée.

Le comité d'Olten exige :

1. Renouvellement immédiat du Conseil national selon le système de la représentation proportionnelle,
2. Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes,
3. Introduction du droit au travail pour tous,
4. Introduction de la semaine de 48 heures, dans toutes les entreprises publiques ou privées,
5. Organisation d'une armée essentiellement populaire,
6. Mesures visant à assurer le ravitaillement,
7. Assurance vieillesse et survivants,
8. Monopole de l'État pour les importations et les exportations,
9. Paiement des dettes publiques par les possédants.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds : grève générale

Les villes industrielles des Montagnes suivent le mouvement : « *Comme à La Chaux-de-Fonds, la grève au Locle fut totale* » [2]. Dans la Mère commune, l'office des Postes et le Technicum ferment leur porte. La production des fabriques s'arrêtent.



Hormis pour l'hôpital, la centrale électrique cesse d'alimenter en courant la localité. Le train et les locomotives sont bloqués.

Les autorités locloises se joignent aux manifestants

Le chroniqueur et avocat, Arnold Bolle, écrit : « *Au Locle, le Conseil communal fit sonner le tocsin, arborer le drapeau rouge sur l'Hôtel-de-Ville et vota une adresse de sympathie aux grévistes* » [3].

Constitué notamment de radicaux et libéraux, le comité du groupement patriotique « Ordre et Liberté » appelle, pour sa part, à rejeter la grève. Il demande aux membres socialistes du Conseil communal de rétablir l'électricité pour le fonctionnement des usines. Le Conseil s'y refuse, les invitant à se tourner vers le cercle ouvrier ou la fédération des ouvriers horlogers. A La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal refuse de placarder l'appel du Conseil d'Etat sur l'arrêt de la grève.

Fin de partie

Le 15 novembre 1918, les soldats envoyés par le Conseil fédéral deviennent maître de la situation. Le comité d'Olten est encerclé. La grève s'arrête. Un tribunal militaire est mis en place.

Les leaders Robert Grimm, Fritz Platten et Friedrich Schneider écopent de six mois de prison.

Les autorités de la Ville du Locle sont alors inquiétées. Les membres socialistes du Conseil communal font l'objet d'une enquête, notamment sur la fermeture des services industriels. Un rapport de majorité sur les décisions du Conseil communal durant la grève est accepté par le législatif par 19 voix contre 18. Furieux, les partis bourgeois quittent la salle.

Au final, les conseillers communaux Marcel Grandjean, René Fallet, Samuel Nicolet et Julien Tissot sont condamnés à une amende de 150.- ; les membres du comité de grève, Marc Inabnit, Henri Spillmann et Henri Perret à 200.-. 8 à 10 étrangers, habitants au Locle, sont expulsés du territoire pour leur participation aux manifestations.

Cette grève générale sera suivie par d'autres grèves sectorielles. Pour exemple, en 1919, les mécaniciens horlogers se mettent en grève, parallèlement à ceux de la Ville de Bienne. Ils obtiendront une meilleure reconnaissance de leur travail (augmentation de salaire).

Par la suite, les divergences au sein même du parti socialiste se renforceront. En fin 1918, la gauche du PS crée, autour de Jakob Herzog, un premier parti communiste à Zurich. Le refus d'une partie du PS d'adhérer à la IIIe Internationale augmente les tensions. Les jeunes socialistes, autour de Fritz Platten, Franz Welti, Rosa Grimm et Jules Humbert-Droz quitte le PSS et fonde,

les 6 et 7 mars 1921, le parti communiste suisse.

Les acquis de la grève générale, pour leur part, sont divers. La semaine de 48 heures et le système proportionnel sont introduit en 1919. L'AVS sera accepté par le peuple en 1925, mais n'entrera en vigueur qu'en 1948, soit après de longues luttes et, sur le plan international, une seconde guerre mondiale.

Le 18 mars 1922, le Cartel syndical organise une manifestation regroupant plus de 8'000 personnes à Neuchâtel. Il proteste contre la baisse des indemnités de chômage [4].

Illustration

«*L'Œil de Moscou*» à Paris, Jules Humbert-Droz, Julliard, Collection archives, 1964.

RTS, *La grève générale de 1818 : La Suisse au bord de la guerre civile*, 2018.

Sources

BARRELET, Jean-Marc & Co, *Histoire du pays de Neuchâtel : De 1850 à nos jours*, Tome 3, Editions Gilles Attinger, Hauterive, 1993.

BOLLE, Arnold, *Le pays de Neuchâtel : Vie civique et politique*, Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République, Neuchâtel, 1948.

DEGEN, Bernard, « Grève générale ». In *Dictionnaire historique de la Suisse*, 9 août 2012.

DEGEN, Bernard, « Olten, comité d' ». In *Dictionnaire historique de la Suisse*, 9 novembre 2011.

PASTEUR, Christian, « Quand la gauche suisse s'est scindée en deux », In *Le Courrier*, Genève, 3 août 2017.

L'Impartial, 1918-1919.

Wikipédia, *Grève générale de 1918*.

Notes

1. DEGEN, « Olten, comité d' ».
2. SCHURCH, p. 82.
3. BOLLE, p. 63.
4. BARRELET, p. 167.

-> Frise chronologique

Révolution neuchâteloise



« Ici, dans la nuit du 28 au 29 février 1848 fut arboré le drapeau fédéral. Les patriotes loclois le défendirent et le maintinrent en place. Cet acte entraîna la

proclamation immédiate de la République au Locle et fut le signal de la Révolution neuchâteloise» . [Plaque commémorative sur le bâtiment de la Fleur-de-Lis]

C'est bien au Crêt-Vaillant, devant l'Hôtel de La Fleur-de-Lis, que les révolutionnaires hissent le drapeau suisse et lancent la Révolution neuchâteloise. La République est proclamée; les révolutionnaires prennent l'Hôtel de Ville et montent à La Chaux-de-Fonds. Le 1er mars, Les patriotes des Montagnes, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz descendent dans le chef lieu. La principauté prussienne de Neuchâtel a vécu.

Préambule d'une révolution

Le 24 février 1848, après trois jours d'émeute, le « roi des français », Louis-Philippe (1773-1850) abdique. L'information se propage rapidement. La plupart des habitants des Montagnes et notamment ceux de la Mère commune accueillent plus que favorablement la nouvelle.

Les républicains se préparent à l'insurrection. La gendarmerie et les factions royalistes sont aux aguets. La Fleur-de-Lis, de même que l'Hôtel du Commerce, regroupe les sympathisants et le comité proches des idées révolutionnaires.

Drapeau suisse à la lanterne

Le 28 février 1848, Frédéric Pécaut mange calmement à la Fleur-de-Lis. Ce combattant du Sonderbund porte un brassard avec la croix-fédérale. Lorsqu'un gendarme lui demande de retirer cette dernière, Pécaut prévient : « jamais de la vie, je l'ai gagné ».

Pécaut n'en reste pas là. Le matin du 29 février, un drapeau suisse, confectionné par une habitante de la Fleur-de-Lis, Mlle Robert-Suchet, est hissé à l'une des lanternes adjacentes. Trois gendarmes interviennent. Une bagarre s'ensuit.

Informé de la nouvelle, le républicain Henri Grandjean s'en va trouver le colonel Favre-Bulle, en l'invitant à ne pas s'en prendre aux insurgés et, par là même, à sauver sa vie. Le colonel ordonne à ses hommes de déposer les armes.

Proclamation de la République

le comité révolutionnaire loclois fait prendre « la tour » [du Temple] pour empêcher de faire sonner le tocsin. L'imprimeur est sommé de se ranger du côté des insurgés. Une première proclamation est établie : « *Habitants du Locle, une révolution pacifique vient de s'accomplir dans notre localité. Les pouvoirs civils et militaires viennent d'être remis entre nos mains. Nous usons de suite pour vous recommander le calme et l'ordre, qu'au besoin nous saurons maintenir* » [1].

Dans les faits, les révolutionnaires ont pris l'Hôtel-de-Ville. Après plusieurs tractations, le comité royaliste a abdiqué. La gendarmerie du régime prussien est neutralisée. La République est enfin proclamée aux cris de « Vive la République! ».

Expansion

Des cavaliers sont envoyés au Brenets, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, qui se soulèvent. Le 1er mars, les troupes militaires, sous le commandement de Fritz Courvoisier, se positionne à La Chaux-de-Fonds. Rejoins par les Républicains des Valons, ils marchent sur Neuchâtel. Le 1er Mars, à 19h00, le Château est pris. Arrêté quelques heures plus tôt à Neuchâtel, le Conseil d'Etat royaliste, qui s'était refusé d'abdiquer, est arrêté et assigné à résidence au Château dans le « Salon rouge ». La victoire est totale.

Gouvernement provisoire et Constituante de 1848

Les loclois Henry Grandjean et Auguste Leuba deviennent membre du gouvernement provisoire. Le 17 et 25 mars 1848, Henry Grandjean (1803-1879), David Perret (1815-1880), Auguste Lambelet (1819-1859), Frédéric-Auguste Zuberbuhler (1796-1866) et l'ouvrier Eugène Huguenin, qui jouera un rôle essentiel pour abattre la contre-révolution de 1856 au Locle, seront élus à la Constituante de la République et canton de Neuchâtel [2].

Statue monumentale « La Liberté » d'Hubert

Quéloz

En 1948, devant un parterre d'officiels, composé notamment du Conseiller fédéral, Max Petitpierre, du Général Guisan, du Président du Conseil d'Etat, de représentants des cantons et de l'ensemble des communes neuchâteloises, et de plusieurs centaines de citoyens et citoyennes, un monument de la République est inauguré dans le cadre des commémorations du centenaire de la Révolution neuchâteloise [3].

Fruit d'un jeune artiste chaux-de-fonnier, Hubert Quéloz (1919-1973), cette œuvre, d'une hauteur de près de cinq mètres, se compose d'un cheval au galop écrasant l'aigle prussien ; de l'héroïne qui représente l'enthousiasme révolutionnaire et du « *bel enfant qui crie l'annonce des temps nouveaux* »⁴.

Dans les faits, selon l'historien Thierry Feuz, l'œuvre d'Hubert Quéloz, jeune « *communiste* » de l'après-guerre, bénéficie d'une portée universelle, en tant qu'« *allégorie de toutes les révolutions, de la libération du joug au sens le plus large, applicable à toutes les époques* »⁵.

Bibliographie

JUNG, Fritz, *Comment on fait une Révolution : Artisans loclois de la République de 1848*, « Annales locloises », Le Locle, 1948.

Notes

1. JUNG, p. 11.

2. JUNG, p. 13-20.

3. Dans les faits, l'inauguration se fit devant un artefact en plâtre. La véritable statue fut transportée de la carrière de Fenin par la Vue des Alpes en 1949.

4. L'IMPARTIAL (NUSSBAUM, J.-M.), « Le Locle possédera bientôt son monument de la République », 22 juillet 1947.

5. FEUZ, Thierry, tiré de « Mémoire de la révolution neuchâteloise de 1848 ». In *L'EXPRESS*, 28 février 2006

-> Frise chronologique